LE COURRIER DE L'OUEST

Venez nous voir pour votre chapeau
Chap... paille
. . .
De 25c. à $2.50
S. F. MAYER

VOL. I — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 19 JUILLET 1906 — No. 41

DE CI DE LA

De Québec A Ottawa

Une ligne directe sera completée d'ici un an de Hawkebury à Montréal, via St-Eustache.

MM. McKenzie et Mann ont donné à M. Schell, député, le contrat pour la construction de 55 milles du chemin de fer de la Baie James. Les travaux seront commencés immédiatement. La construction de la balance de la ligne, de Hawkesbury à Montréal via Saint-Eustache, sera commencée sans délai et terminée d'ici un an. Cela donnera à MM. McKenzie et Mann une ligne directe de 115 milles entre Montréal et Ottawa.

Les travaux de construction sont déjà commencés sur le tronçon de Garneau Junction à un point situé à 75 milles de Québec. D'ici un an la ligne de la Baie James ira donc directement de Québec à Ottawa.

Grosse Transaction

Une compagnie belge achète de vastes terrains dans l'Ouest.

Une compagnie de capitalistes belges, la Compagnie Agricole et Foncière du Canada vient d'acquérir au prix de $1,500,000 les terrains que possédait la Western Canada Settlers Mutual Land Co., le long du Canadian Northern et du Grand-Tronc-Pacifique à l'est de Saskatoon.

Ces terrains se trouvent achetés sur le pied de $9 l'âcre.

La Tuberculose

Un remède inattendu

Paris. — La tuberculose et sa guérison sont en ce moment, l'objet de toutes les conversations des cercles médicaux. A chaque réunion de l'Académie de médecine, quelqu'un fait part d'une nouvelle théorie, pour d'extermination du fléau.

A la dernière réunion de l'Académie de médecine, le docteur Brouardel a parlé des bienfaits que les tuberculeux pourraient éprouver en vivant dans une atmosphère chargée de poussières de chaux. Il a cité à l'appui de son dire un rapport du docteur Bordenave disant que pendant les trente années qu'il avait exercé sa profession, il n'avait jamais découvert un cas de tuberculose parmi les ouvriers travaillant dans les fours à chaux et que les gens atteints de la tuberculose sont bientôt guéris en vivant pendant quelques temps au milieu des poussières de chaux.

Fort Churchill

Site possible d'un port de mer important.

Ottawa. — D'après les rapports reçus ici, les spéculateurs ont commencé à acheter des terrains dans le voisinage de Fort Churchill, dans l'attente que cette localité deviendra, dans un avenir peu éloigné, un port de mer important. Des découvertes importantes de minerai ont aussi, paraît-il été faites le long de la ligne projetée du Canadian Northern à la Baie d'Hudson.

L'Hon. Juge Fitzpatrick

Les députés libéraux lui présentent de riches cadeaux.

Les membres libéraux du parlement ont présenté à l'Hon. Charles Fitzpatrick, un service d'argenterie, une épingle à cravate et des boutons de manchettes en or, comme témoignage de leur estime et du regret qu'ils éprouvent de sa retraite du cabinet.

Le roi viendra-t-il en Canada

Visites de Winston Churchill et de Lord Elgin.

Londres, 14 juillet. — Winston Churchill est à mettre ordre à ses affaires de façon à pouvoir passer l'automne à visiter le Canada. Il s'embarquera dans la dernière semaine de juillet. On espère que Lord Elgin le secrétaire des Colonies, visitera aussi le pays. Car, quoique né à Montréal au château de Monkland, ancienne résidence des gouverneurs du Canada, il ne connait rien du Canada moderne. Mais il n'est pas probable cependant qu'il puisse demeurer quelques temps dans le Dominion. Winston Churchill préfèrerait se trouver seul à occuper l'attention publique.

Dans le cas, où le roi visiterait le Canada à la fin de l'automne, comme on l'espère encore, lord Elgin l'accompagnerait probablement, ainsi que Lord Strathcona. Dans les cercles de la cour, on est très réticent, comme toujours, au sujet des intentions du roi Edouard.

L'indépendance des membres du Parlement

Rapport du comité spécial sur la loi électorale.

Ottawa, 10. — Le comité spécial sur la loi électorale a rapporté, ce matin, le bill présenté au commencement de la session par l'hon. M. Fitzpatrick et affectant l'indépendance des membres du parlement.

La clause principale, telle qu'adoptée, se lit comme suit : Aucun membre du sénat ou de la chambre des Communes ne devra recevoir ou convenir de recevoir de compensation, directement ou indirectement, pour services rendus ou à rendre à aucune personne, soit par lui-même, soit par un autre, en rapport avec quelque bill, procédure, contrat, réclamation, controverse, accusation, arrestation ou autre question soumise au sénat ou à la chambre des Communes, pour influencer ou essayer d'influencer des membres de l'une ou l'autre des dites chambres.

Les principaux amendements ont pour but d'appliquer la loi aux vieux membres plutôt qu'aux avocats seulement, d'enlever la prohibition affectant les associés des députés ou sénateurs, et d'enlever la disposition défendant de présenter des réclamations devant les départements et les commissions du gouvernement.

Le comité était favorable à l'ensemble du bill, mais il a apporté des modifications pour en diminuer certaines dispositions draconiennes.

La peine imposée pour violations de la loi a aussi été réduite en enlevant l'emprisonnement en réduisant l'amende de $10,000 à " pas moins de $500 et pas plus de $2,000," et en fixant à cinq ans le terme de déqualification.

Les Conserves Américaines

Revelations peu appetissantes — Une note de Roosevelt à la fédération des épiciers anglais.

Londres, 10. — Aujourd'hui a eu lieu une réunion des marchands des produits américains, dans le but d'étudier la situation qui leur est faite par les récents scandales de Chicago, et les moyens à prendre pour reconquérir la confiance ébranlée du public.

Londres, 10. — Le rapport annuel des inspecteurs des manufactures, fabriques et ateliers, indique que les conditions en Angleterre sont aussi révoltantes que dans les fabriques de conserves de Chicago.

Le rapport cite le cas d'une fabrique de confitures dans laquelle la chambre de cuisson est entre la cour et l'écurie et que le chevaux doivent la traverser soir et matin parmi les fruits en tas qui sont jetés dans les bouilloires sans être lavés au préalable.

Dans une autre fabrique de confitures on change l'eau dans laquelle on lave les pots, environ une fois la semaine, après quoi on les emplit de fruits confits.

Les fabriques de saucisses sont tenues sur le même pied, de plus, les rats y pullulent.

Sheffield (Angleterre), 10. — Le président Roosevelt a fait transmettre par l'intermédiaire de l'ambassadeur Whitelaw Reid, à la fédération des épiciers du Royaume Uni actuellement réunie en congrès une note qui se lit comme suit :

La loi nouvelle d'inspection des conserves constitue une garantie de premier ordre. Les timbres du gouvernement garantiront que la viande est absolument irréprochable. Dans le cas où les conserves laisseraient à désirer, les consommateurs, ou, à leur défaut, les épiciers, pourraient réclamer du gouvernement américain directement le prix des conserves, qu'il prendra à charge de se faire lui-même rembourser.

Les prochaines elections Anx Etats-Unis.

LES CHANCES DE BRYAN.

L'opinion d'un chef républicain de l'Ouest.

M. Horace A. Taylor, du Wisconsin, un des chefs républicains les plus autorisés du Nord-Ouest, est actuellement à Boston. M. Taylor est devenu assistant-secrétaire du trésor à l'avènement de M. McKinley, charge qu'il a résignée dernièrement. Voici ce qu'il dit, au cours d'une entrevue, de la candidature de M. William Jennings Bryan :

"Je suis très impressionné de la manière dont les démocrates s'unissent dans la partie du pays que j'habite. Il y a Vilas, qui était en 1896 l'adversaire le plus acharné de Bryan que j'ai jamais vu. J'ai réussi à lui faire prononcer un discours en faveur des républicains à l'occasion de la parade de tous les vétérans manchots. Aucun de ceux qui ont alors entendu Vilas n'aurait jamais voulu prédire qu'au bout de dix ans il demanderait la nomination de Bryan et annoncerait qu'il lui donne son appui. Mais je constate la même chose partout. Belmont est pour Bryan, Watterson est pour Bryan. Le programme de la campagne va évidemment être que la question de l'argent a été abandonnée pour celle de la logique des évènements et qu'on n'a plus besoin de s'occuper des vues de Bryan sur cette question. Nous ne devons pas nier que Bryan a une très grande influence sur le peuple ; le peuple croit qu'il est honnête, et il y a dans son attitude aggressive quelque chose qui agit sur l'esprit des électeurs. Je crois que le parti démocrate sera plus uni, avec Bryan comme chef, qu'il ne l'a été depuis 1892, et je crains fort qu'il ne fasse preuve d'une force supérieure.

Notre vieux parti, d'autre part, est grandement divisé sur une foule de questions, comme les trusts, les monopoles et le tarif. Il y a un sentiment très fort en faveur de la révision du tarif dans ma partie du pays, dans les Etats comme le Wisconsin, le Minnesota et l'Iowa, et parmi les partisans de la révision du tariff, il y en a des milliers qui voteront pour Bryan s'ils ne réussissent pas à faire faire quelque chose par le parti républicain d'ici 1908, et il est probable qu'ils ne seront pas satisfaits de ce qui aura été fait, même si le parti au pouvoir fait quelque chose dans le sens de la révision du tarif. Je constate beaucoup d'inquiétude et d'incertitude au sujet de la question des trusts, et il y a indubitablement une forte demande populaire en faveur d'un président qui continuera la politique de Roosevelt ; un grand nombre de personnes qui pensent ainsi ne s'occupent pas que l'homme qui le fera soit un démocrate ou un républicain."

Comme on lui demandait s'il était possible que M. Roosevelt pût être induit à poser de nouveau sa candidature, comme étant le seul homme qui puisse battre Bryan. M. Taylor répondit :

"C'est là une des choses politiques possibles. Des choses plus étranges sont arrivées. Comprenez moi bien, Roosevelt n'est pas candidat et ne désire pas la nomination, et il croit et sent aujourd'hui qu'il pourrait résister à toute pression dans ce sens. Mais je puis concevoir un état de choses qui le forcerait à changer d'idée, et tout en croyant qu'il n'est pas le plus probable il ne faut pas le perdre de vue.

Quant aux autres candidats, Taft, s'il veut de la nomination—et il le montrera en décidant si oui ou non il veut monter sur le banc—Taft est assurément le plus fort candidat qui soit devant le peuple. Je dit cela en dépit de ses décisions rendues quand il était sur le banc et que quelques-uns des ouvriers syndiqués n'ont pas aimés et en dépit de l'état du parti dans l'Ohio. Mais, dans tout le pays, Taft est considére comme un gros homme fort, courageux et prévoyant, qui fera ce qu'il doit faire, et les gens sont prêts à voter pour lui. Mais à moins qu'il consente à faire la lutte, le problème du choix d'un candidat ne sera pas chose facile, en vue de la force que prend ce mouvement en faveur de Bryan. Root est un grand homme, mais son affiliation à toutes les grandes corporations de New-York lui serait défavorable, à cause de la manière de voir par le peuple. Peu importe qu'il ait raison ou tort en pensant comme il le fait. Le fait qu'il nous faut envisager est que le peuple est dans un état d'esprit tel qu'un avocat de corporations ne pourrait pas faire une bonne lutte."

PROVINCE D'ALBERTA

Avis aux Propriétaires d'Animaux.

Avis est par les présentes données qu'à partir du premier jour de juillet 1906, le bureau conjoint de Régistration des marques (Recorder of Brands) pour les provinces d'Alberta et de Saskatchewan sera situé à Medecine Hat, Alberta. Toute communication relativement aux marques devront, après cette date, être adressées comme suit : Recorder of Brands, Medecine Hat, Alberta.

L'argent envoyé en paiement des honoraires devra être adressé par Bon de Poste ou mandat d'express, payable au "Recorder of Brands," Medecine Hat, Si des chèques sont envoyés ils devront avoir été acceptés par la banque sur laquelle ils sont tirés, au préalable, et comprendre le montant que la banque chargera pour l'échange.

RÉGISTRATION DES MARQUES DANS LES DEUX PROVINCES.

Les personnes qui font l'élevage dans le voisinage de la frontière inter-provinciale (quatrième méridien) devraient, comme mesure de protection, lorsqu'elles font enrégistrer une marque, faire enrégistrer cette marque dans la province de Saskatchewan aussi, ce qui leur coûtera une piastre ($1.00) de plus d'honoraires.

GEO. HARCOURT,
Député-Ministre de l'Agriculture.
Département de l'Agriculture,
Bureau du Gouvernement Provincial
Edmonton, Alta., 21 juin, 1906.
16-8-06

40

Feuilleton du "Courrier de l'Ouest"

LE BOSSU

—OU—

LE PETIT PARISIEN

(Suite

– Oh ! vous me devinez, murmura-t-il, et vous me faites amèrement regretter la vie. Je ne croyais perdre qu'un trésor...

—Qui osera dire cela ? continua la princesse. Le prêtre y sera, j'en fais serment : ce sera mon propre confesseur. L'escorte nous donnera du temps, dussé-je vendre mon écrin, dussé-je livrer aux lombards l'anneau échangé dans la chapelle de Caylus. Et, une fois l'uion bénie, le prêtre, la mère, l'épousée, suivront le condamné dans les rues de Paris. Et moi je dirai...

—Silence, madame, au nom de Dieu! fit Lagardère ; nous ne sommes plus seuls.

L'exempt s'avança, le bâton à la main.

– Monsieur, dit-il, j'ai outrepassé mes pouvoirs, je vous prie de me suivre.

Aurore s'élança pour donner le baiser d'adieu. La princesse dit en se penchant rapidement à l'oreille du prisonnier :

– Comptez sur moi. Mais, en dehors de cela, rien ne peut-il être tenté ?

Lagardère, pensif, se détournait déjà pour rejoindre l'exempt.

– Ecoutez, fit-il en se ravisant, ce n'est pas même une chance, mais le tribunal de famille s'assemble à huit heures. Je serai là tout près. S'il se pouvait faire que je fusse introduit en présence de Son Altesse Royale, dans l'enceinte du tribunal...

La princesse lui serra la main et ne répondit pas. Aurore suivait d'un regard désolé Henri, son ami, que les archers entouraient de nouveau, et auprès de qui vint se placer ce personnage lugubre qui portait l'habit des dominicains. Le cortège disparut par la porte conduisant à la tour Neuve.

La princesse saisit la main d'Aurore, et l'entraina.

—Viens, enfant, dit-elle, tout n'est pas fini encore. Dieu ne voudra pas que cette honteuse iniquité s'accomplisse.

Aurore, plus morte que vive, n'entendait plus. La princesse, en remontant dans son carosse, dit au cocher :

– Au Palais-Royal, au galop.

Au moment où le carosse partait, un autre équipage, stationnant sous les ramparts, se mit aussi en mouvement. Une voix émue sortit de la portière et dit au cocher :

—Si tu n'es pas arrivé cour des Fontaines avant le carosse de madame la princesse, je te chasse.

Au fond de ce second équipage, M. de Peyrolles, en habit de rechange, et portant sur le visage des traces non équivoques de méchante humeur, s'étendait. Il venait, lui aussi, du greffe du Châtelet, où il avait jeté feu et flamme après avoir passé les deux-tiers de la journée au cachot. Son carosse gagna celui de la princesse à la croix du Trahoir, et arriva le premier cour des Fontaines. M. de Peyrolles sauta sur le pavé et traversa la loge de maitre Le Bréant sans dire gare.

Quand madame de Gonzague se présenta pour solliciter une audience de M. le régent, elle eut un refus sec et péremptoire. L'idée lui vint d'attendre la sortie ou la rentrée de Son Altesse Royale. Mais la journée s'avançait : il fallait tenir d'abord la promesse faite à Lagardère.

M. le prince de Gonzague était seul dans son cabinet de travail, où nous l'avons vu recevoir pour la première fois la visite de dona Cruz. Son épée nue reposait sur la table recouverte de papiers. Il était en train de passer, sans l'aide d'aucun de ses valets de chambre, une de ces cottes de mailles légères qui se peuvent porter sous les habits. Le costume qu'il venait d'ôter pour cela, et qu'il allait endosser de nouveau, était un habit de cour en velour noir sans ornements. Son cordon des ordres pendait à la pomme d'une chaise.

A ce moment où la préoccupation pénible le tenait sous sa lourde étreinte, le ravage des ans, qu'il dissimulait d'ordinaire avec tant d'heureuse habileté, se faisait voir hautement sur son visage. Ses cheveux noirs, que le barbier n'avait point ramenés savamment sur les tempes, laissaient à découvert la fuite désolée de son front et les rides groupés aux coins de ses sourcils. Sa haute taille s'affaissait comme celle d'un vieillard, et ses mains tremblaient en agrafant sa cuirasse.

—Il est condamné, se disait-il : le régent a laissé faire cela. Sa paresse de cœur va-t-elle à ce point, ou bien ai-je réellement réussi à le persuader ? - J'ai maigri du haut, interrompit-il ; ma cotte de mailles est maintenant trop large pour ma poitrine. J'ai grossi du bas ; ma cotte de maille est trop étroite pour ma taille. Est-ce décidément la vieillesse qui vient ?... C'est un être bizarre un prince pour rire, quinteux, fainéant, poltron. S'il ne prend pas les devants, bien que je suis l'aîné, je crois que je resterai le dernier des trois Philippe. Il a eu tort avec moi, par la mort Dieu ! il a eu tort. Quand on a mis le pied sur la tête d'un ennemi, il ne faut pas le retirer, surtout quand cet ennemi a nom Philippe de Mantoue. Ennemi, répéta-t-il. Toutes ces belles amitiés finissent comme cela. Il faut que Damon et Pythias meurent très-jeunes, sans cela, ils trouvent bien matière à s'entregorger quand ils sont devenus raisonnables.

La cotte de mailles était bouclée. Le prince de Gonzage passa sa veste, son cordon de l'ordre et son frac, après quoi il mit le peigne dans ses cheveux avant de poser sa perruque.

—Et ce nigaud de Peyrolles, fit-il en haussant les épaules avec dédain. En voilà un qui voudrait bien être à Madrid ou à Milan seulement. Riche à millions, le drôle. On est parfois bien heureux de dégorger ces sangsues. C'est une poire pour la soif.

On frappa trois coups légers à la porte de la bibliothèque.

—Entre, dit Gonzague ; je t'attends depuis une heure.

M. de Peyrolles, qui avait pris le temps de faire une nouvelle toilette, se montra sur le seuil.

—Ne vous donnez pas la peine de me faire des reproches, monseigneur, s'écria-t-il tout d'abord, il y a eu cas de force majeure ; je sors de la prison du Châtelet. Heureusement que les deux coquins, en prenant la clef des champs ont rempli parfaitement le but de mon ambassade ; on ne les a pas vus à la séance, où j'ai témoigné seul. L'affaire est faite. Dans une heure, ce diable d'enfer aura la tête coupée. Cette nuit nous dormirons tranquilles.

Comme Gonzague ne comprenait pas M. de Peyrolles lui raconta en peu de mots sa mésaventure à la tour Neuve, et la fuite des deux maîtres d'armes en compagnie de Chaverny. A ce nom, le prince fronça le sourcil : mais il n'était plus temps de s'occuper des détails. Peyrolles raconta encore la rencontre qu'il avait faite de madame la princesse de Gonzague et d'Aurore au greffe du Châtelet.

—Je suis arrivé trois secondes avant elles au Palais-Royal, ajouta-t-il ; c'était assez. Monseigneur me doit deux deux actions de 5,250 livres, au cours du jour, que j'ai glissé dans la main de M. de Nanty pour refuser audience à ces dames.

—C'est bien, dit Gonzague. Et le reste ?

—Le reste est fait. Chevaux de poste pour huit heures : relais préparés jusqu'à Bayonne, par courriers.

—C'est bien, répéta Gonzague, qui tira un parchemin de sa poche.

—Qu'est-ce que cela demanda le factotum.

—Mon brevet d'envoyé secret, mission royale, et signature Voyer-d'Argenson.

–Il a fait cela de son chef ? murmura Peyrolles étonné.

–Ils me croient plus en faveur que jamais, répondit Gonzague ; je me suis arrangé pour cela. Et par le ciel ! interrompit-il, se trompent-ils de beaucoup ? Il faut que je sois bien fort, ami Peyrolles, pour que le regent m'ait laissé libre. Bien fort. Si la tête de Lagardère tombe, je m'élève à de telles hauteurs que vous pouvez tous d'avance en prendre le vestige. Le régent ne saura comment me payer ses soupçons d'aujourd'hui. Je lui tiendrai rigueur, et, s'il fait le rodomont avec moi, quand Lagardère, cette épée de Damoclès, ne pendra plus sur ma tête, par la mort Dieu ! j'ai en portefeuille ce qu'il faut en actions bleues, blanches et jaunes pour mettre la canque à vau-l'eau.

Peyrolles approuvait du bonnet, comme c'était son rôle et son devoir.

–Est-il vrai, demanda-t-il, que Son Altesse Royale doive présider le tribunal de famille ?

—Je l'ai déterminé à cela, répondit effrontément Gonzague.

Car il trompait même ses âmes damnées.

—Et dona Cruz, pouvez-vous compter sur elle ?

—Plus que jamais. Elle m'a juré de paraître à la séance.

Peyrolles le regardait en face. Gonzague eut un sourire moqueur.

—Si dona Cruz disparaissait tout à coup, murmura-t-il, qu'y faire ? J'ai des ennemis intéressés à cela. Elle a existé cette enfant, cela suffit : les membres du tribunal l'ont vue.

—Est-ce que...? commença le factotum

—Nous verrons bien des choses ce soir, ami Peyrolles, répondit Gonzague. Madame la princesse aurait pu pénétrer jusque chez le régent sans m'inquiéter le moins du monde. J'ai les titres, j'ai mieux que cela encore : j'ai ma liberté, après avoir été accusé d'assassinat, accusé implicitement. J'ai pu manœuvrer pendant tout un jour. Le régent, sans le savoir, a fait de moi un géant. Palsambleu ! l'heure est longue à s'écouler. J'ai hâte.

—Alors, fit Peyrolles humblement, monseigneur est bien sûr de triompher ?

Gonzague ne répondit que par un orgueilleux sourire.

– En ce cas, insista Peyrolles, pourquoi cette convocation du ban et de l'arrière-ban ? J'ai rencontré dans votre salon tous nos gens en tenue ; en tenue de campagne, parbleu !

—Ils sont là par ordre, répliqua Gonzague.

– Craignez-vous donc une bataille.

– Chez nous, en Italie, fit Gonzague d'un ton léger, les plus grands capitaines ne négligent jamais d'assurer leurs derrières. Il peut y avoir un revers de médaille. Ces messieurs sont mon arrière garde. Ils attendent depuis longtemps ?

—Je ne sais. Ils m'ont vu passer et ne m'ont point parlé.

—Quel air ont-ils ?

– L'air de chiens battus ou d'écoliers aux arrêts.

—Personne ne manque ?

—Personne, excepté Chaverny.

—Ami Peyrolles, dit Gonzague, pendant que tu étais en prison, il s'est passé ici quelque chose. Si je voulais, tous tant que vous êtes, vous pourriez bien avoir un méchant quart d'heure.

—Si monseigneur daigne m'apprendre... commença le factotum déjà tremblant.

—Il me fatiguerait de discourir deux fois, repartit Gonzague ; je dirai cela devant tout mon monde.

– Vous plait-il que je prévienne ces messieurs ? demanda vivement Peyrolles.

Gonzague le regarda en dessous.

– Par la mort Dieu ! grommela-t-il, je ne veux pas te jeter à la tentation, tu te sauverais.

Il sonna. Un domestique parut.

–Qu'on fasse entrer ces gentilshommes qui attendent, dit-il.

Puis, se tournant vers Peyrolles atterré, il ajouta :

—Je crois que c'est toi, ami, qui disais l'autre jour, dans la chaleur de ton zèle : "Monseigneur, nous vous suivrons au besoin jusqu'en enfer." Nous sommes en route, faisons gaiement le chemin.

VIII

ANCIENS GENTILSHOMMES.

Il n'y avait pas beaucoup de variétés parmi les affidés de M. le prince de Gonzague. Chaverny faisait tache au milieu d'eux. Chaverny avait eu pour

Coin Féminin

LE PAPILLON

(NOUVELLE.)

Denise passa devant moi, suivant le vol d'un papillon.

Ses mains derrière le dos, sans se presser, elle le fixait, ni émue, ni désireuse, amusée seulement et curieuse.

L'insecte errait de droite et de gauche, irrésolu. Denise ne le perdait pas de vue. Ils firent ainsi, l'un devançant l'autre, le tour de la pelouse, puis disparurent derrière un massif le point blanc aérien et la silhouette de trois ans habillée de rose.

Ils reparurent de l'autre côté des arbustes. Ils firent le même parcours, à la même distance l'un de l'autre.

Il me sembla que Denise avait grandi. Elle marchait plus vite. Ses cheveux long se soulevaient sous le vent qui passait. Sa volonté braquée sur le papillon, de-ci, de-là, sur chaque fleur où il se posait, elle tendait sa main mignonne, les doigts entr'ouverts, prêt à capter.

Mais l'insecte échappait toujours.

Ils disparurent de nouveau derrière la touffe d'arbres.

Puis je les revis.

Denise, encore plus grande, courait. Elle avait les cheveux relevés en une masse mordorée où se jouait du soleil. Elancée, souple et robuste, l'allure assurée, ses yeux métalliques s'obstinaient sur la bestiole.

Elle courait. Le papillon volait plus et plus vite. La jupe blanche de Denise égayait les verdures. Son teint, coloré par la poursuite, témoignait d'une ardeur mécontente. Ivre de grand air et de la tentation, elle traversa la pelouse comme une flèche, le bras tendu vers le papillon —toujours vainement.

Au tour suivant Denise, femme maintenant —au tournant peut-être de la trentaine— moins rapide, plus réfléchie, s'appliquait pour le fugitif.

Posément, elle mettait toute son attention à le guetter. Il y avait dans ses mouvements une prévoyance qui maintenait sa hâte en la guidant. Peut-être songeait-elle que cette fois serait décisive. Avant, un peu impétueuse, plus tard un peu mûre, c'était maintenant ou jamais qu'elle pourrait posséder l'objet de son désir, s'il se laissait enfin approcher.

Ses élans ne se précipitaient plus, mais se dosaient. L'effervescence de sa nature se mesurait, sagement, et n'en était peut-être que plus intense de spontanéité contenue.

Le soleil de biais l'illuminait. Elle avait atteint là l'heure culminante de de sa vie, et le savait.

Le papillon se posa sur la fleur d'un laurier. La main de Denise s'avança. Je frémis. Entre le pouce et l'index les ailes battirent... Mais, d'un vol, la bête fut loin, très haut.

Je crus que Denise allait pleurer. Mais non. L'œil ardent, prête à tous les efforts pour l'obtenir, elle allait, allait toujours...

Au tour suivant, rougie par un suprême flamboiement du ciel —car il se faisait tard— Denise était âgée. Cette fois, pensais-je, elle renoncera.

Non point.

Toujours vibrante, à l'infini elle continuait sa poursuite, telle une condamnée qui ne doit plus connaître le repos.

Ses cheveux étaient gris. Vêtue de sombre, elle ignorait tout, d'alentour. Elle ne visait que le papillon, hantée par l'insaisissable.

L'insecte me parut de plus vaste envergure. Ne ressemblait-il pas un peu à une chimère !

Je voulus crier : " Arrête-toi ! Denise.! Il t'échappa toujours, crois-moi ! "

Je ne pas. Changée en statue de pierre, j'assistais impuissante aux poursuites de mon enfant, course folle et sans issue.

J'appréhendais son désespoir.

Mais, derechef, elle me fut cachée au tournant du massif.

Enfin je la revis encore, ma Denise, oh ! combien vieille, combien autre !

A son déclin, elle allait encore, elle allait toujours, inlassable, les regards fixés très loin, bien au delà de la bête volante et s'élevant, comme accoutumés à des prières.

Son corps non voûté conservait la hauteur des âmes fortes. Mais ses pauvres yeux, éteints par trop de déceptions, avaient des cernures lamentables, pareilles à des deuils où aurait sombré leur flamme.

Elle marchait lentement. C'était le crépuscule, le soleil avait disparu. Des nuages gris couvraient le ciel. Il y avaient autour de nous comme une odeur de néant où se seraient fondus tous les parfums évanouis.

Le papillon volait, volait... Denise, blême, illusionnée toujours mais harassée, allait vers lui, et je distinguais un sourire sur ses lèvres de vieille femme quand il restait à une courte distance.

Oh, la tristesse des fins de rêve !...

Encore une fois, Denise disparut derrière les abustes. J'entendis un cri.

Je me levai, redevenue soudain moi-même, mon sang bondissant dans mes veines.

Je courus, et vis Denise tombée par terre. Elle avait butté contre un caillou au moment où, sur une branche de noisetier, elle attrapait le papillon.

Sa robe rose maculée, un genou en sang, elle sanglottait très fort.

Je la relevai. Elle se jeta contre moi, étreignant mes jupes, me mouillant de ses pleurs. Ses petits doigts n'avaient point lâché leur proie.

Le papillon, meurtri, les ailes froissées, n'était plus qu'un insecte vulgaire et sans éclat. Déparé de la poudre blanche qui faisait son attrait, il ne restait qu'un ombre et qu'une poussière aux doigts.

Alors, consolant ma fillette, épongeant sa blessure, essuyant ses yeux, je cherchai tout au fond des ans révolus —dans des souvenirs, dans des regrets— dans lequel des deux leurres notre âme inquiète trouvera sa manne et sa felicité : dans l'atteinte de l'idéal dont la possession fragile nous laisse des meurtrissures, et qui dès qu'on le touche s'enlaidit de réalité ; ou bien dans la poursuite vaine où s'évertuent nos aspirations où, jusqu'au fond du chemin, s'épuisent nos enthousiasmes.

Denise continuait de pleurer. L'embrassant, je lui enseignai à ne plus, désormais, convoiter ce qui a des ailes :

—Regarde seulement, ma chérie. Ne désire pas. Prends ta part de bonheur à contempler de loin...

Mais elle pleurait si fort qu'elle ne m'entendait point.

Choses à Savoir

LE GARDE-MANGER.

Il est indispensable pour toute maison d'avoir un garde-manger, d'abord pour y conserver les viandes crues, ensuite pour y enfermer les restes.

Le garde-manger doit être autant que possible placée au nord, et, dans tous les cas, à l'abri du soleil. On peut encore le placer en plein air suspendu aux branches d'un arbre au feuillage épais qui puisse l'abriter contre le soleil.

Il doit réunir les qualités suivantes : que l'air y circule librement ; qu'il soit ouvert, autant que possible, de tous les côtés ; que toutes les ouvertures soient closes avec un canevas ou une toile métalique assez serrée pour empêcher le passage des insectes et assez claire pour ne pas intercepter celui de l'air.

On devra examiner soigneusement les viandes avant de les suspendre dans le garde-manger afin de s'assurer que les mouches n'y ont pas déposé leurs œufs et pour ôter ces derniers.

Les viandes seront suspendues de manière à ce qu'elles ne se touchent pas entre elles, ni qu'elles ne touchent au garde-manger. Il faut avoir soin de ne pas mettre des choses à odeur forte dans le voisinage. Si le temps est très chaud et orageux, s'il est humide les viandes se garderont moins bien que par un temps sec. Lorsqu'on craint qu'elles ne s'altèrent et que l'on désire les conserver encore, il faut alors avoir recours à d'autres moyens.

Le bœuf pour pot-au-feu se conserve par la cuisson. Il faut le mettre dans une casérole avec la quantité d'eau pour qu'il baigne complètement, mais bien se garder de saler. On le fait cuire jusqu'à ce que la graisse surnage un peu, environ une heure ; puis on le retire du feu, on laisse refroidir, on conserve soigneusement et on le porte dans un endroit frais. Pour s'en servir, on met viande et bouillon, on remplit s'il n'y a pas assez de liquide et l'on procède comme à l'ordinaire.

Si le bœuf est pour rôtir, le mettre dans une casserole sur le feu avec un peu de beurre et l'y laisser quelques minutes en le tournant de tous côtés, ôter du feu, le laisser refroidir et l'enfermer dans le garde-manger où il se gardera encore ainsi deux ou trois jours.

On peut encore pour le bœuf destiné à être rôti ou griller employez le moyen de conservation par la marinade.

Le veau et le mouton se conservent par les mêmes procedés.

Pour le poisson le principal moyen de conservation est la cuisson, mais il ne faut pas le faire cuire à moitié comme la viande, mais complètement, ne l'assaisonner que lorsqu'on le fera rechauffer pour le manger.

M.

le prince une parcelle de véritable dévouement.

Chaverny supprimé, restait son ami Navailles, que les côtés brillants de Gonzagues avait quelque peu séduit : Choisy et Nocé, qui étaient gentilshommes de mœurs et d'habitudes : le reste n'avait écouté, en s'attachant au prince, que la voix de l'intérêt et de l'ambition. Oriol, le gros petit traitant : Taranne, le baron de Batz, et les autres, auraient donné Gonzague pour moins de trente deniers. Pourtant, ces derniers eux-mêmes n'étaient point des scélérats ; il n'y avait à vrai dire, aucun scélérat parmi eux. C'étaient des joueurs fourvoyés. Gonzague les avaient pris comme ils étaient. Ils avaient marché dans la voie de Gonzague, de gré d'abord, ensuite de force. Le mal ne leur plaisait pas, mais c'était le danger qui, pour la plupart, les refroidissait. Gonzague savait cela parfaitement. Il ne les eût point troqués pour de déterminés coquins. C'était précisément ce qu'il lui fallait.

Ils entrèrent tous à la fois. Ce qui les frappa d'abord, ce fut la triste mine du factotum et l'aspect hautain du maître. Depuis une heure qu'ils attendaient au salon, Dieu sait combien d'hypothèses avaient été mises sur le tapis. On avait examiné à la loupe la position de Gonzague. Quelques-uns étaient venus avec des idées de révolte, car la nuit précédente avait laissé de sinistres impressions dans les esprits, mais il n'était bruit à la cour que de la faveur du prince parvenue à son apogée. Ce n'était pas le moment de tourner le dos au soleil.

D'autres rumeurs, il est vrai, se glissaient. La rue Quincampoix et la maison d'Or s'étaient énormément occupées aujourd'hui de M. de Gonzague. On disait que des rapports avaient été remis à Son Altesse Royale, et que, durant cette nuit d'orgie qui avait fini dans le sang, les murailles du pavillon avaient eté de verre. Mais un fait dominait tout cela : la chambre ardente avait rendu son arrêt, le chévalier Henri de Lagardère était condamné à mort. Personne, parmi ces messieurs, n'était sans connaître un peu l'histoire du passé. Il fallait que ce Gonzague fut bien puissant...

Choisy avait apporté une étrange nouvelle. Ce matin même, le marquis de Chaverny avait été arrêté en son hôtel et placé dans un carosse, escorté par un exempt et des gardes ; voyage connu qui vous faisait arriver à la Bastille au moyen d'un passe-port nommé lettre de cachet. On n'avait pas beaucoup parlé de Chaverny, parce que chacun était là pour soit. D'ailleurs, chacun se défiait de son voisin. Mais le sentiment général ne pouvait être méconnu : c'était une fatigue découragée et un grand dégoût. On voulait s'arrêter sur la pente. Et, parmi les affidés de Gonzague, il n'y en avait peut-être pas un qui ne vint ce soir avec l'arrière-pensée de rompre le pacte.

Peyrolles avait dit vrai ; ils étaient littéralement en équipage de campagne : bottés, éperonnés, portant épées de combat et jacquettes de voyage. Gonzague, en les convoquant, avait exigé cette tenue, et cela n'entrait pas pour peu dans les répugnances inquiètes qui les agitaient.

—Mon cousin, dit Navailles qui entrait le premier, nous voici à vos ordres encore une fois.

Gonzague lui fit un signe de tête souriant et protecteur. Les autres saluèrent avec les démonstrations accoutumées de respect. Gonzague ne les invita point à s'asseoir. Son regard fit le tour du cercle.

—C'est bien, dit-il du bout des lèvres, je vois qu'il ne manque personne.

—Il manque Albret, répondit Nocé ; Gironne et Chaverny.

Il se fit un silence, parce que chacun attendait la réplique du maître.

Les sourcils de Gonzague se froncèrent légèrement.

MM. de Garonne et Albret ont fait leur devoir, prononça-t-il avec sècheresse.

Peste ! fit Navailles, l'oraison funèbre est courte, mon cousin. Nous ne sommes sujets que du roi.

—Quant à M. de Chaverny, reprit Gonzague, il avait le vin scrupuleux, je l'ai cassé aux gages.

- Monseigneur veut-il bien nous dire, demanda Navrilles, ce qu'il entend par ces mots : "cassé aux gages." On nous a parlé de la Bastille.

—La Bastille est longue et large, murmura le prince, dont le sourire se fit cruel ; il y place pour d'autres.

Oriol eût donné en ce moment sa noblesse toute jeune, sa chère noblesse et la moitié des actions qu'il avait, et l'amour de mademoiselle ce Nivelle pardessus le marché, pour s'éveiller de ce cauchemar. M. de Peyrolles tenait le coin de la cheminée, immobile, chagrin, muet. Navailles consulta ses compagnons du regard.

—Messieurs, reprit tout à coup Gonzague qui changea de ton, je vous engage à ne point vous occuper de M. de Chaverny, ou de quelque autre que ce soit. Vous avez affaire. Songez à vous mêmes, si vous m'en croyez.

Il promenait à la ronde son regard, qui faisait baisser les yeux.

—Mon cousin, dit Navailles à voix basse, chacune de vos paroles semble une menace...

=Mon cousin, répliqua Gonzague, mes paroles sont toutes simples. Ce n'est pas moi qui menace, c'est le sort.

—Que se passe-t-il donc ? demandèrent plusieurs voix à la fois.

—Peu de chose. C'est la fin d'une partie qui se joue, j'ai besoin de toutes mes cartes.

Comme le cercle se rétrécissait involontairement, Gonzague les mit à distance d'un geste quasi-royal, et se posa le dos au feu, dans une attitude d'orateur.

—Le tribunal de famille s'assemble ce soir, dit-il, et Son Altesse Royale en sera le président.

-Nous savons cela, monseigneur, dit Taranne, et nous avons été d'autant plus étonnés de la tenue que vous nous avez fait prendre. On ne se présente pas ainsi devant une pareille assemblée.

—C'est juste, fit Gonzague ; aussi n'ai-je pas besoin de vous au tribunal.

Un cri d'étonnement s'échappa de toutes les poitrines. On se regarda, et Navailles dit :

—S'agit-il donc encore de coups d'épée ?

—Peut-être, répondit Gonzague.

- Monseigneur, prononça résolument Navailles, je ne parle que pour moi...

- Ne parlez pas même pour vous, cousin, interrompit Gonzague ; vous avez posé le pied sur un pont glissant. Je n'aurais même pas besoin de vous pousser pour vous faire faire la culbute, je vous préviens de cela ; il suffit que je cesse de vous tenir par la main. Si vous voulez cependant parler, Navailles, attendez que je vous aie montre clairement notre situation à tous.

—J'attendrai que monseigneur se soit expliqué, murmura le jeune gentilhomme ; mais je le préviens, moi aussi, que nous avons réfléchi depuis hier.

Gonzague le regarda un instant d'un air de compassion ; puis il sembla se recueillir.

- Je n'ai pas besoin de vous au tribunal, messieurs, dit-il pour la seconde fois ; j'ai besoin de vous ailleurs. Les habits de cour et les rapières de parade ne valent rien pour ce qui vous reste à faire. On a prononcé une condamnation à mort, mais vous savez le proverde espagnol : "Entre la coupe et les lèvres, entre la hache et le cou..." Là-bas, le bourreau attend un homme.

—M. le Lagardère, interrompit Nocé.

—Ou moi, prononça froidement M. de Gonzague.

—Vous, vous, monseigneur ! s'écria-t-on de toutes parts.

Peyrolles se leva épouvanté.

- Ne tremblez pas, reprit le prince, qui mit plus de fierté dans son sourire, ce n'est pas le bourreau qui a le choix ; mais avec un pareil démon, je parle de Lagardère, qui a su se faire des alliés puissants du fond même de son cachot, je ne connais qu'une sécurité, c'est la terre, épaisse de six pieds, qui recouvrira son cadavre. Tant qu'il sera vivant, les bras enchaînés, mais l'esprit libre, tant que sa bouche pourra s'ouvrir et sa langue parler, nous devons avoir une main à l'épée, un pied à l'étrier, et tenir bien nos têtes.

—Nos têtes, répéta Nocé qui se redressa.

- Par le ciel ! s'écria Navailles, c'en est trop, monseigneur. Tant que vous avez parlé pour vous...

—Ma foi, grommela Oriol, le jeu se gâte, je n'en suis plus.

Il fit un pas vers la porte de sortie. La porte était ouverte, et, dans le vestibule qui précédait la grand'salle de Nevers, on voyait des gardes-françaises en armes.

Oriol recula. Taranne ferma la porte.

—Ceci ne vous regarde pas, messieurs, dit Gonzague, rassurez-vous, ces braves sont là en l'honneur de M. le régent, et, pour sortir d'ici, vous ne passerez point par le vestibule. J'ai dit nos têtes, et cela semble vous offenser ?

=Monseigneur, répliqua Navailles, vous dépassez le but. Ce n'est pas par la menace que l'ont peut arrêter des gens comme nous. Nous avons été vos fidèles amis tant qu'il s'est agi de suivre une route où peuvent marcher des gentilshommes, maintenant il parait que c'est affaire à Gauthier Gendry et à ses estafiers. Adieu, monseigneur.

—Adieu, monseigneur, répéta le certa le cercle tout d'une voix.

Gonzague se prit à rire avec amertume.

—Et toi aussi, ami Peyrolles, dit-il en voyant le factotum se glisser parmi les fugitifs. Oh ! que je vous avais bien jugé, mes maitres. Ça, mes fidèles amis, comme dit M. de Navailles, un mot encore. Où allez-vous ? Faut-il vous dire que cette porte est le droit chemin à la Bastille ?

Navailles touchait déjà le bouton. Il s'arrêta et mit la main à son épée. Gonzague riait. Il avait les bras croisés sur sa poitrine, et restait seul calme, au milieu de toutes ces mines effarées.

—Ne voyez-vous pas, reprit-il en les couvrant tous et chacun d'eux de son dédaigneux regard, ne voyez-vous pas que je vous attendais là, honnêtes gens que vous êtes ? Ne vous a-t on pas dit que j'avais eu le régent à moi tout seul depuis huit heures jusqu'à midi ? N'avez-vous pas su que le vent de la faveur souffle vers moi, fort comme la tempête ? si fort qu'il me brisera peut-être, mais vous avant moi, mes fidèles, je vous le jure. Si c'est aujourd'hui mon dernier jour de puissance, je n'ai rien à me reprocher, j'ai bien employé mon dernier jour. Vos noms, tous vos noms forment une liste ; la liste est sur le bureau de M. de Machault. Que je dise un mot, cette liste ne contient que des noms de grands seigneurs ; un autre mot, cette liste est toute composée de noms de proscrits.

—Nous en courrons la chance, dit Navailes.

Mais ceci fut prononcé d'une voix faible, et les autres gardèrent le silence.

—" Nous vous suivrons, nous vous suivrons, monseigneur ! " continua Gonzague, répétant les paroles dites quelques jours auparavant ; " Nous vous suivrons docilement, aveuglément, vaillamment ! Nous formerons autour de vous un bataillon sacré." Qui fredonnait cette chanson dont tous les traîtres savent l'air ? était-ce vous ou moi ? et, au premier souffle de l'orage, je cherche en vain un soldat, un seul soldat de la phalange sacrée ! Où êtes-vous, mes fidèles ? En fuite ? Pas encore ! par la mort Dieu ! je suis derrière vous et j'ai mon épée pour la mettre dans le ventre des fuyards. Silence ! mon cousin de Navailles, s'interrompit-il tout à coup au moment où celui-ci ouvrait la bouche pour parler ; je n'ai plus ce qu'il faut de sang-froid pour écouter vos rodomontades. Vous vous êtes donnés à moi tous, librement complètement ; je vous ai pris, je vous garde. Ah ! ah ! c'en est trop, dites-vous ! Ah ! ah ! nous dépassons le but. Ah ! ah ! il faudra choisir des sentiers tout exprès pour que vous y veuillez bien marcher, mes gentilshommes. Ah !

Suite à la 6ième page.

LE COURRIER DE L'OUEST

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

P. E. LESSARD, Président. A. BOILEAU, Secrétaire-Trésorier. Hon. P. ROY, Directeur-Gérant

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit etre accompagnee de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 19 Juillet 1906

Déménagés.

Nous sommes maintenant installés dans notre nouvel établissement, Deuxième rue, en face du patinoir.

L'Observance du Dimanche

La journée de vendredi dernier a été entièrement employée à la discussion du projet de loi sur l'observance du dimanche.

L'opération a été longue et douloureuse ; mais nous avons eu le dernier mot sur cette question de législation du dimanche vers trois heures du matin.

Le député de Labelle a prononcé une harangue de plus de trois heures et demie.

M. Bourassa a été vingt fois interrompu par des ministres et des députés ministériels qui l'ont poliment rappelé aux faits. L'amendement de M. Bourassa a été rejeté par un vote de 104 contre 15. A part quelques députés tories de langue anglaise, les seuls députés qui ont voté en faveur de cet amendement à l'effet que le projet ne devienne loi que lorsque les provinces auront prononcé sur ce chapitre. Le député de Labelle n'a eu à sa suite que MM. Lavergne, de Montmagny, Boyer, Beauparlant, Verville, Bergeron, Paquet, Léonard et Monk.

A la dernière heure, M. Monk soumit un autre amendement du même genre que celui du député de Labelle, destiné à tuer, ou plutôt à assassiner le projet de loi ; mais cet amendement fut rejeté par la même majorité.

La journée a été des plus mouvementées. D'abord, il fut facile de constater que l'opposition voulait profiter des points et virgules pour faire de l'obstruction.

M. Ross, député de la Colombie Britanique, fit adopter quelques amendements qui rencontrèrent l'approbation de tous, excepté du député de Labelle. Ce dernier fut épluché par nombre de députés, pour son manque de sincérité, ici, à Montréal et ailleurs. Des mots aigre doux furent échangés entre les oppositionnistes et les ministériels. Le ministre de la justice eut l'occasion de conter son fait à ceux qui ont obstrué le projet de loi du dimanche, expressément pour se pour se faire de la popularité.

De fait, le député de Labelle et son acolyte de Montmagny, ont donnés les votes les plus étranges. Ils se sont déjugés dans l'espace de quelques heures.

Le bill est passé en troisième et dernière délibération par un vote de 77 contre 39, sur une motion de non confiance du chef de l'opposition, laquelle motion fut rejetée par un vote de parti direct.

A la séance de l'après-midi, le Dr. Stockton annonce qu'il est opposé au bill. D'abord il l'aurait volontiers appuyé, mais on a changé et mutilé ce projet au point de le rendre méconnaissable. Le bill tel qu'il est permet tout, excepté de prier le bon Dieu en paix.

L'on revint ensuite à l'amendement Ross, qui est adopté, ainsi que l'amendement du ministre de la justice relatif aux employés des compagnies de télégraphe et de téléphone.

M. Martin (de Wellington) propose un amendement destiné à interdire les jeux de tennis, de golf et de cricket sur les terrains des clubs.

M. Bourassa appuie M. Martin. Si l'on prive les pauvres d'aller voir une partie de base-ball, l'on ne doit pas permettre aux " swells " de passer la journée du dimanche à jouer au golf à leurs clubs en buvant le scotch par gallons.

M. Taylor (de Leads) exprime le même avis.

L'amendement Martin est ensuite adopté par un vote de 52 contre 42.

M, Monk demande pour les tramways des banlieus qu'ils puissent circuler le dimanche. Rejeté.

M. Guthrie propose que tous les chemins de fer provinciaux soient soumis aux lois des provinces, quant à l'observance du dimanche. Rejeté.

M. Galliher (de Kooteney, C. A.,) est d'avis que l'on devrait faire une exception en faveur de l'industrie de l'acier et de l'industrie minière, auxquelles un jour de repos complet ne pourra manquer de causer un tort considérable. Rejeté par 68 voix contre 24.

M. Bourassa suggère que soit prohibé le fait de faire usage de boisson enivrante dans un train de chemin de fer, dans un bateau ou sur la rue le dimanche. L'opposition appuie cet amendement. Rejeté par 64 voix contre 42.

A la séance du soir, le comité général fit rapport à la chambre de ces amendements.

Le ministre de la justice propose le renvoi au comité, pour reconsidération, de l'amendement Martin, relatif aux clubs de base-ball, de golf, de crikett, etc.

M. Lavergne (de Montmagny) prend la même attitude. Il constate en même temps la disparition aussi mystérieuse que soudaine de M. Martin, le proposeur de l'amendement enquestion.

M. Guthrie, de Wellington-S) parle pour son collègue de Wellington-N.

L'hon. M. Fielding nie énergiquement que la clause que l'on a amendée fut destinée à favoriser le riche de préférence au pauvre. La plupart des clubs atteints par l'amendement Martin sont des associations d'écoliers auxquels on ne peut reprocher aucun abus et dont les membres observent parfaitement le dimanche. En adoptant cet amendement, on se trouverait à frapper une foule de ces clubs qui existent presque dans les plus petites localités et qui se composent presque totalité de citoyens appartenant à la classe pauvre. Ce sont donc en réalité les pauvres que frapperait l'amendement défendu avec tant d'enthousiasme par les conservateurs.

Le ministre est bien prêt à reconnaitre que l'amendement Martin atteindraient quelques clubs de riches coupables de certains abus. Mais serait-il sage, serait-il juste de frapper neuf cent quatre-vingt-dix pauvres qui se conduisent bien pour punir dix riches qui se conduisent mal.

Malgré M. Foster, M. Sproule, M. Borden et tous les conservateurs, la proposition de M. Aylesworth est rejetée par un vote de 79 à 42. L'amendement est alors renvoyé au comité général avec instructions de le supprimer.

Ont voté avec le ministre, côté de l'opposition : MM. Monk, Paquet (de l'Islet) et Perley.

Ont voté contre le ministre, côté des libéraux : MM. Bourassa, Lavergne (de Montmagny) Guthrie, Martin (de Wellington) et Kennedy,

Un débat s'en suivit sur le même amendement, en comité général.

Du côté ministériel, M. Jacques Bureau (de Trois-Rivières) expose éloquemment la question.

Par cet amendement, dit-il, ce n'est pas le riche que vous atteindrez. Le riche avec ses piastres saura toujours se soustraire aux lois, et vous le savez. C'est le pauvre que vous frapperez, le pauvre qui n'a ni yatchts, ni automobiles, lui, pour se promener ; le pauvre qui n'a pas pour se cacher les murs d'un club luxueux, mais qui appartient simplement à une petite association sportive qui lui permet de se procurer quelques honnêtes amusements le dimanche après midi. Et ce sont en réalité ces modestes associations que vous voulez supprimer par cet amendement plutôt que les clubs qui, en dépit de tout, sauront toujours éluder la loi grâce à leur argent. Quoique vous fassiez vous n'empêcherez jamais le riche de fumer ses havanes, de boire ses cocktails et de jouer au bluff tant qu'il voudra le dimanche—d'autre part voici des milliers de pauvres gens qui n'ont, eux, qu'un seul moyen de ne pas mourir d'ennui le dimanche : celui que leur fournit leur club de baseball ou de croquet, et que vous voulez leur arracher.

En dépit de l'opposition le comité, par une majorité de 79 contre 42, décide de supprimer l'amendement Martin puis fait rapport dans ce sens à la Chambre.

L'amendement Bourassa a été rejeté par 104 voix contre 14.

Le projet de loi est définitivement adopté et envoyé au Sénat.

La Chambre s'ajourne à 3.30 heures du matin.

Une Oeuvre Patriotique

Nous lisons dans *Le Temps* d'Ottawa, les belles paroles qui suivent et qui mériteraient d'être reproduites par toute la presse canadienne.

Nous possèdons dans l'ouest un héritage superbe. Quel dommage que nous ne soyons pas en mesure d'en profiter. Si au lieu d'émigrer aux Etats-Unis nos nationaux, depuis vingt ans, avaient plutôt pris la route de nos nouvelles provinces !

Ces régions enchanteresses sont en train de tomber entre les mains de milliers d'Américains qui quittent leur propre pays pour envahir le nôtre, certains qu'ils sont d'y trouver la fortune.

Ce courant d'immigration est vraiment remarquable, parce qu'il se poursuit malgré les efforts les plus énergiques faits par les autorités américaines dans le but d'empêcher le dépeuplement de leurs propres états de l'ouest. Mais comment est-il possible d'enrayer pareil mouvement, quand ceux qui en sont la cause savent que nos terres sont non seulement les plus belles au monde, mais aussi que le drapeau britannique est celui sous lequel par excellence se trouvent la paix et la tranquillité.

En effet l'on entend presque jamais parler de meurtre ou de brigandage dans notre pays. La justice veille toujours et elle a veillé d'une façon à s'attirer le respect de tous les étrangers. C'est peut-être là la raison dominante parmi ceux qui viennent se fixer irrévocablement dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ce qu'il y a de curieux c'est que les Canadiens de l'Est qui s'en vont aux Etats-Unis ne sont pas ignorants des conditions existentes au-delà de la ligne 45 ième.

Les Américains de l'ouest viennent se faire cultivateurs chez nous tandis que les fils des habitants de nos propres campagnes s'en vont peiner dans les manufactures américaines.

N'y a-t-il pas un remède à un pareil état de chose ?

Nous avons essayé le rapatriement. Le succès des efforts tentés est problématique. Serait-ce que ceux qui nous sont revenus trouvent trop dur le défrichement de la terre. Il est indéniable que la vie est bien plus facile dans la prairie que sur la terre boisée. Au lieu de passer sa vie à abattre les grands arbres de la forêt le possesseur de cent soixante arpents de terres dans l'Ouest peut mettre son bien en rapport dès la première année.

Dans cinq ans il est à l'aise, sinon riche.

Il nous semble que tous nos efforts devraient être dirigés vers l'ouest. Nous sommes très forts dans l'est, n'attendons donc pas que toute la place soit prise, avant de faire un grand effort afin d'au moins partager avec les autres ce qui devrait nous appartenir par droit d'héritage.

A part la perte que nous souffrons par l'émigration des nôtres aux Etats-Unis, il y a dans la province de Québec des milliers de jeunes gens qui y gagnent à peine leur vie : ceux-ci pourraient aller s'enrichir là-bas et y fonder des centres canadiens. Et que dire de tous ces jeunes gens qui se sont lancés dans les professions libérales, avocats, médecins, notaires, devenus comptables ou employés de commerce parce que les professions sont encombrés ? Ne feraient-ils pas mieux de s'aller faire cultivateurs ?

L'instruction ne nuit pas sur une terre. Au contraire, le cultivateur instruit est doublement sûr de réussir.

Nous le répétons encore une fois, allons-nous permettre aux étrangers de s'emparer seuls pour toujours du plus beau pays sous le soleil ?

Que les pères de famille y songent avant qu'il soit trop tard. Qu'ils aillent là-bas, eux-mêmes choisir pour leurs fils quelques-unes de ces terres fertiles. Leur bonne action aura double effet : elle apportera la richesse à leurs enfants et renforcira en même temps la nationalité canadienne.

Elu par acclamation dans Vermillion

M. James B. Holden, de Végreville, a été élu par acclamation, lundi dernier, dans Vermillion.

Comme on le sait, cette élection partielle de Vermillion a été causée par la retraite du député McCauley qui a été nommé préfet du pénitentier.

Le nouveau député, M. Holden, est un franc libéral et le plus jeune membre de l'assemblée législative.

Encore l'Affaire.

Le Capitaine Dreyfus entièrement exonéré par la Cour de Cassation.

Paris, 12.—Le tribunal de la Cour de Cassation a donné aujourd'hui sa décision au sujet de l'Affaire Dreyfus. Dreyfus est acquitté et il n'y aura pas lieu de procéder à un second procès, cette décision rend à l'accusé, son rang dans l'armée tout comme si aucune accusation n'avait été portée contre lui.

La décision de la Cour de Cassation a été lue au milieu du plus profond silence par le président, M. Ballot-Beaupré et la scène était des plus impressionnantes. Quarante-neuf juge vêtus de robes rouges, siégeaient tout autour de l'hémicicle du Tribunal.

Les amis de Dreyfus et ses perents étaient présents, mais il n'était pas là lui-même.

Le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus appartient à une famille juive de l'Alsace-Lorraine, où il est né en 1859. Le 14 octobre, 1894, il fut arrêté sous l'accusation d'avoir livré des documents de la mobilisation et de la défense à une puissance étrangère. Deux mois plus tard il fut jugé par un Conseil de guerre et condamné à la dégradation et à la déportation à l'Ile du Diable, à Cayenne, dans la Guyenne française.

Les amis et les parents de l'officier condamné, surtout sa femme, croyaient toujours en son innocence et dépensèrent tous leurs efforts et toute leur énergie à prouver la fausseté des accusations portées contre le malheureux Dreyfus.

UN QUELQU'UN prétend avoir découvert une nouvelle matière pour la fabrication du papier. Ce serait la tige du cotonnier qui pourrait être convertie en papier par le même procédé que l'on emploie pour transformer le bois en pulpe et en papier. Si cette découverte est réelle, elle ajoutera une valeur de cent millions à la production annuelle des états où croit la plante à coton.

JOURNAUX

Le Monde Illustré

ALBUM UNIVERSEL

Fondé en 1884

Le seul, le plus ancien, le plus volumineux MAGAZINE canadien-francais.

Imprimé sur papier de luxe. Illustrations d'actualité et artistiques.

LE NUMÉRO, - - 5 CENTINS

Abonnement : 12 mois, $2.50 ; 6 mois, $1.25 ; 3 mois 75c.

LE COURRIER DE L'OUEST, Edmonton, Alta., Agent.

LE PROGRES DE VALEYFIELD

Journal Hebdomaire, publié à Valleyfield, Province de Québec, une fois la semaine, le jeudi.

Abonnement :

12 mois, - - - $1.00
6 mois, - - - .50

Le Progrès de Valleyfield, Valleyfield, Qué.

" L'AVENIR DU NORD "

JOURNAL LIBERAL INDEPENDANT POLITIQUE ET LITTERAIRE

Publié à Saint Jérôme, comté de Terrebonne, Province de Québec.

" L'AVENIR DU NORD " est plutôt un organe national qu'un journal de parti. Ne publie que de l'inédit : critiques de théâtre, chroniques, lettres de France.

Donne des nouvelles de toute la région s'étendant au nord de Montréal.

Directeur : JULES-EDOUARD PRÉVOST

Abonnement, $100 par année.

Viennent d'arriver

Les Marchandises suivantes :

Truite du Lac Supérieur
Harengs de mer
Morue de l'Atlantique
Petite morue de Finnan
Harrengs de Yarmouth
Etc., Etc.

The Gallagher Hull, M. & P. Co Limited.

Telephone 6

Essayez nos Jambons et " Bacon "

ACTE CONCERNANT L'OBSERVANCE du DIMANCHE

Suite de la page 5.

t) Le chargement et le déchargement dans les ports océaniques et le transport, *par convois qui en sont* chargés exclusivement, de marchandises étrangères passant en transit par le Canada à destination de l'étranger ;

u) Tout travail que la Commission des chemins de fer pour le Canada, en tenant compte de l'objet de la présente loi, juge, à l'unanimité de ses membres nécessaire de permettre comme corollaire du mouvement de la marchandise sur tout chemin de fer. Les frais des demandes faites à la Commission sous le régime du présent paragraphe sont à la charge du demandeur, et, s'il y en a plusieurs, à la charge des demandeurs, à parts égales. Avis de cette demande énonçant au long les raisons sur lesquelles elle est basée, doit être donné aux ministre des Chemins de fer et Canaux. A tous les autres égards, la procédure établie par l'Acte des chemins de fer, 1903, s'applique en tant que l'application en est possible.

Acte concernant
L'Observance du Dimanche

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Cambre des Communes du Canada, décrète :

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente,

a) "Le dimanche" signifie la période de temps qui commence à minuit le samedi soir et finit à minuit le soir suivant ;

b) "Personne" a le sens qu'a cette expression dans le Code criminel, 1892 ;

c) "Bâtiment" comprend toute espèce de bâtiment ou bateau servant à transporter des passagers ou des marchandises par eau ;

d) "Chemin de fer" comprend tout chemin de fer à vapeur, chemin de fer électrique, chemin de fer urbain et tramway ;

e) "Spectacle" comprend jeux, parties, sports, luttes, représentations ou divertissements ;

f) Employeur comprend toute personne aux ordres et instructions de laquelle une autre personne est, par son emploi, tenue de se conformer.

2. Le dimanche il n'est permis à personne, excepté ainsi qu'il est prévu en la présente loi ou dans les lois provinciales ci-devant rendues, de vendre, d'offrir en vente ou d'acheter des marchandises, effets ou autres bien meubles, ou des biens immeubles, ni de faire ou expédier quelque affaire que ce soit de sa profession ordinaire ou se rattachant à cette profession, ou pour gain, ni de faire, ou d'employer pour faire, ce jour-là, quelque ouvrage, affaire ou travail que ce soit.

3. Nonobstant tout ce que porte la présente loi, toute personne peut, le dimanche, faire quelque travail de nécessité ou d'humanité que ce soit : et pour plus de certitude, mais non de manière à restreindre le sens ordinaire de l'expression "travail de nécessité ou d'humanité," il est par le présent déclaré qu'elle est censée comprendre les genres de travail qui suivent :

a) Tout travail nécessaire ou d'usage relativement au culte divin ;

b) Tout le travail pour le soulagement de la maladie et des souffrances, y compris la vente des drogues, des médicaments et des appareils chirurgiques au détail ;

c) La réception, transmission ou délivrance des dépêches télégraphiques ou téléphoniques ;

d) L'allumage et l'entretien de feux, l'exécution de réparations à des fourneaux, de réparations en cas d'urgence et de tout autre travail, quand ces feux, ces réparations et ce travail sont essentiels à quelque procédé de fabrication dont le caractère de continuité est tel que ce procédé ne saurait être arrêté sans préjudice grave à la production, à l'outillage ou au matériel employé dans ce procédé, ou si à défaut de l'exécution de ce travail ce procédé ne saurait être pratiqué continuellement et sans dangers les six autres jours de la semaine :

e) Tout travail sans l'exécution duquel, le dimanche, il ne saurait être fourni d'une manière continue de courant électrique, de lumière, de chaleur, d'eau ou de gaz pour des objets légitimes ;

f) Le transport des voyageurs ou passagers et le travail qui s'y rattache ;

g) L'acheminement vers leur destination des trains et des bâtiments en marche lorsque commence le dimanche ;

h) Le chargement de marchandises sur des bateaux à passagers ou les trains à voyageurs, et leur déchargement à des points intermédiaires ;

i) L'enlèvement de la neige et de glace sur les voies de chemin de fer, l'exécution de réparations, en cas d'urgence, ou de tout autre travail de même nature incidente, sans l'exécution duquel, le dimanche, les transports ne sauraient être effectués sans danger sur une ligne de transport ;

j) Le travail des équipes de garage dans les cours de chemins de fer, avant six heures du matin et après huit heures du soir ;

k) Le chargement, le déchargement et la manœuvre de tout bâtiment de mer qui sans cela serait indument retardé au-delà du jour fixé pour son départ, ou tout navire qui sans cela serait en danger imminent d'être arrêté par la clôture de la navigation :

l) Le soin du bétail sur pied et des produits périssables qui arrivent à un endroit au cours du dimanche ;

m) La manœuvre ou le service d'un bac ou bateau, autorisé par autorité compétente à transporter des passagers le dimanche ;

n) Le louage de chevaux et voitures pour l'usage personnel de celui qui les loue ou de sa famille pour toutes fins non prohibées par la présente loi ;

o) Tout travail inévitable après huit heures du soir, le jour du dimanche, pour la préparation de l'édition régulière du lundi matin d'un journal quotidien ;

p) Tout travail inévitable, après quatre heures de l'après-midi, le jour du dimanche, pour la préparation de la pâte dans une boulangerie ;

q) La livraison du lait et de la glace pour l'usage domestique et le travail des serviteurs domestiques ;

r) La mise en circulation par une compagnie canadienne de tramways électriques dont la ligne est interprovinciale ou internationale, des voitures de cette compagnie pour le transport des voyageurs, le dimanche, sur une ligne ou sur un embranchent où se fait actuellement un pareil service régulier.

4. Il est interdit à toute personne de permettre à un employé autre que les employés de bateaux qui ne complètent pas leurs voyages réguliers dans les vingt-quatre heures, de faire, le dimanche, aucun travail mentionné aux alinéas de (c) à (n), inclusivement, ainsi qu'aux alinéas (q) et (r) de l'article (c) de la présente loi, ou accessoire à pareil travail, à moins de donner à cet employé au cours des six jours suivants de la semaine vingt-quatre heures consécutives de repos.

5. Il n'est permis à personne, le jour du dimanche, de prendre part à quelque jeu ou lutte que ce soit pour un profit ou pour un prix ou une récompense, ou d'y assister, ni d'offrir un spectacle où il est directement ou indirectement exigé une rétribution soit pour l'entrée à ce spectacle, soit pour un service ou un privilège qui y est procurable, ni de participer ou assister à pareil spectacle.

Lorsqu'un spectacle auquel il est ainsi demandé un prix d'entrée ou quelque autre rétribution est procuré dans un édifice ou lieu auquel des personnes sont transportées moyennant rétribution par les propriétaires ou directeurs de ce spectacle, ou par quelqu'un agissant comme leur agent ou sous leur autorité, le prix de ce transport est censé être un paiement indirect du dit prix d'entrée ou autre rétribution dans le sens du présent article.

6. Il n'est permis à personne, le dimanche, d'organiser, conduire, ou mener, par quelque moyen de transport que ce soit, une excursion à laquelle des passagers ou voyageurs sont transportés moyennant rétribution et ayant comme principal ou seul objet de transporter ces passagers ou voyageurs pour leur divertissement ou plaisir, et les passagers ou voyageurs ainsi transportés ne seront pas censés être des voyageurs aux termes de la présente loi.

7. Il n'est permis à personne, le dimanche, d'ouvrir au public, quelque parc ou jardin d'agrément ou autre lieu que ce soit tenu en vue d'un profit, où l'on fait directement ou indirectement payer un prix d'entrée, ou dans lequel il est exigé une rétribution pour un service ou un privilège.

8. Il n'est permis à personne d'annoncer de quelque manière que ce soit un spectacle ou autre chose prohibée par la présente loi.

2. Il n'est permis à personne d'annoncer de quelque manière que ce soit au Canada un spectacle ou autre chose qui, donné ou fait dans ce pays, serait violation de la présente loi.

9. Il n'est permis à personne, le dimanche, de tirer sur quelque cible, marque ou autre chose que ce soit, ni de se servir de quelque fusil, carabine ou autre instrument que ce soit à pareille fin.

10. Il n'est permis à personne d'apporter au Canada pour la vente ou la distribution ou de vendre ou de distribuer au Canada, le jour du dimanche, un journal étranger ou une publication étrangère reputé journal.

11. Nonobstant toute disposition à ce contraire contenue en la présente loi, quiconque observe consciencieusement et habituellement le septième jour de la semaine comme jour du sabbat, et s'abstient réellement de travail et d'œuvres serviles ce jour-là, n'est pas sujet à être poursuivi pour avoir fait du travail ou des œuvres serviles le premier jour de la semaine, si ce travail ou ces œuvres serviles ne dérangent pas d'autres personnes dans l'observation du premier jour de la semaine à titre de jour saint, et si l'endroit où se fait ce travail n'est pas ouvert au commerce ce jour-là.

12. Tout constable ou autre agent de la paix qui soupçonne qu'une contravention à la présente loi se commet dans ou sur des lieux autres qu'une mairon d'habitation a, dans les limites pour lesquelles il exerce ces fonctions de constable ou d'agent de la paix, le droit de pénétrer, en tout temps, dans ou sur ces lieux et d'y faire une perquisition pour constater si cette contravention s'y commet.

Quiconque entrave un constable ou agent de la paix agissant sous l'autorité du présent article se rend coupable d'une contravention à la présente loi.

13. Quiconque enfreint quelqu'une des dispositions de la présente loi est, pour chaque telle infraction, passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende d'une piastre au moins et de quarante viastres au plus, ainsi que des frais de poursuite.

14. Tout employeur qui donne autorité ou instruction de faire quelque chose en contravention à une disposition quelconque de la présente loi est, pour chaque telle contravention, passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende n'excédant pas cent piastres et d'au moins vingt piastres, en sus de tout autre peine que prescrit la loi pour la même contravention.

15. Toute corporation qui donne autorisation, instruction ou permission à ses employés de faire quelque partie que ce soit de ses opérations en contravention à quelqu'une des dispositions de la présente loi est passible, sur conviction par voie sommaire devant deux juges de paix, d'une amende n'excédant pas deux cent cinquante piastres et d'au moins............ piastres pour la première contravention, et d'une amende n'excédant pas cinq cents piastres et d'au moins.......... piastres pour chaque contravention subséquente, en outre de toute autre peine que prescrit la loi pour la même contravention.

16. Rien en la présente loi n'empêchera l'effet de quelque loi que ce soit actuellement en vigueur ou qui le sera à l'avenir dans une province du Canada à l'égard d'un chemin de fer relevant comme tel de l'autorité législative de cette province, ni n'aura l'effet sur les droits de tout autre chemin de fer sous le régime d'une loi provinciale.

17. Rien en la présente loi ne sera censé abroger ni atteindre en aucune manière les dispositions de quelque loi que ce soit concernant le dimanche, en vigueur dans une province du Canada à la date de la présente loi ; et lorsqu'une personne enfreint quelqu'une des dispositions de la présente loi, et que cette infraction est aussi une contravention à une autre loi, le délinquant peut-être poursuivi soit sous le régime des dispositions de la présente loi, soit sous celui des dispositions de tout autre loi applicable à la contravention imputée.

Le ministre de la Justice a suggéré qu'il serait à propos d'ajouter ce qui suit à l'article 3, mais le comité n'en est pas arrivé à une conclusion :

s) Entre le quinze septembre et la cloture de la navigation sur les lacs, le transport de grain dans des convois exclusivement chargés de cette denrée, le transbordement de grain dans les ports des lacs ou des rivières et le renvoi des wagons à grain aux points d'expédition :

(suite à la page 4.)

St=Albert de Marcelin, Saskatchewan.

Une paroisse canrdienne—Débuts et promesses d'avenir.—La Saint-Jean-Baptiste.

(Correspondance spéciale.)

Saskatchewan, 26 juin.

Les lecteurs du COURRIER DE L'OUEST ont déjà fait connaissance, j'aime à croire, avec le nom de notre petite colonie que j'appellerai "paroisse" pour la circonstance quoi qu'on en dise. Il est vrai que tout est bien modeste, bien petit, mais, ne l'oublions pas, nous sommes à nos commencements. Il ne faut pas être trop exigeant pour un pays en formation comme le nôtre. Il y a pourtant de la vie dans notre minuscule village. Les wagons trainés par de beaux chevaux circulent ça et là, tantôt vides, tantôt lourdement chargés. Les uns quittent le magasin, les autres y arrivent si bien que notre excellent commis est souvent accablé d'ouvrage. C'est surtout les jours de poste, que nous avons deux fois la semaine, qu'il faut voir la vie qui s'y déploie. Alors les voitures se succèdent et se croisent, les abords de la poste fourmillent, tandis que notre vigoureux forgeron, M. Gauthier, l'ami des cultivateurs, fait retentir l'enclume toute la journée durant de ses coups redoublés. Notre hameau s'augmente aussi d'une maison : M. Bell, le propriétaire du magasin, se fait construire une spacieuse demeure. Bref, les maisons s'alignent, les rues se dessinent et qui sait ce que l'avenir réserve à notre petit village, à notre colonie toute entière ?

Dès les premiers jours de ce mois nous arrivait le Rév. Père Lajeunesse, successeur du Rév. Père Charles Caron, fondateur et premier pasteur de la paroisse. Le Rév. Père Lajeunesse est un vrai canadien qui veut de tout son cœur le bien-être spirituel et temporel de tous ses paroissiens. Son premier soin, en arrivant, fut de faire approprier la sacristie qui est en même temps presbytère provisoire. C'était juste et naturel : il faut s'installer avant d'agir. Or maintenant, grâce à la bonne volonté que nous pouvons dire générale, la sacristie-presbytère, sans être confortable, est au moins commode et l'ordre peut régner ; c'est un grand point !

Nous sommes au lendemain de la St. Jean-Baptiste. Cette fête si chère à tout canadien-français n'a pas passé tout à fait inaperçue. Sans doute, il ne faut pas songer à ces démonstrations grandioses de la province de Québec. Notre fête a consisté en un diner pris en plein air. Les gens avertis d'avance avaient emporté, qui un rôti, qui une oie, qui un jambon, sans compter les mille friandises que les Canadiennes savent si bien préparer. C'était à qui mieux mieux, sans envie pourtant. A l'issue de la grand'messe on se divise par groupes : les uns s'assoient sur le gazon dans un lieu propice, d'autres avisent un bosquet avoisinant, tandis que la plupart s'acheminent vers la maison de M. Victor Lalonde qui est à proximité de l'église. Là, des tables sont dressées sur la verte prairie sur laquelle trônent l'oie grasse de M. LeHoulier et les autres mets non moins appétissants de mesdames Lalonde, Bourgeault, Despins, etc.

On s'installe : le Rév. Père Lajeunesse prend la place d'honneur ; à côté de lui viennent se ranger M. le docteur Bourgeault et son épouse, accompagnées de quatre fraiches jeunes filles arrivées la veille du couvent de Valleyfield. De l'autre côté on pouvait remarqué M. W. Lalonde, aspirant bedeau, et messieurs Despins et LeHoulier. On aurait pu dire,

"Le régal fut fort honnête
Rien ne manquait au festin."

Après diner tous se réunissent pour causer et deviser sur le temps passé et à venir. Ce sont de francs rires, tout pétris de cordialité qui président à ces entretiens. Chacun conte son histoire et fait revivre la société au temps jadis. M. William Lalonde, entre autres, défraie la conversation par ses propos comiques accompagnés d'une mime parfaite.

Cependant, les dames parlent de "but en blanc" ; de chérubins, de poupons ravissants ; de gentils garçonnets et d'angéliques fillettes. Il faut le dire à l'honneur et à la gloire de notre population nous avons une jeunesse superbe, florissante, ravissante. Ce qui prouve que le Nord-Ouest, surtout la Saskatchewan, n'est pas seulement propre à produire le froment, mais il sait aussi donner des âmes a l'Eglise et à la patrie. A quatre heures bénédiction des petits enfants suivie des Vêpres solennelles. A cinq heures la séance est levée ; chacun prend congé de ses amis et connaissances et se retire dans son foyer satisfait et content. Telle fut la première St. Jean-Baptiste de St. Albert de Marcelin, Sask., fête intime s'il en fut jamais et pour ainsi dire de famille.

LES DENTISTES

Convention Annuelle.

La convention annuelle des dentistes de la province d'Alberta a eu lieu à Banff, lundi. Quatre-vingt-dix-neuf représentants de la profession assistaient à la convention. L'élection a donné le résultat suivant : Président, Dr. O'Sullivan, Calgary ; Vice-Président, Dr. Ansiger, Lacombe : Secrétaire-Trèsorier, Dr. Strong, Edmonton.

LE BOSSU

— OU —

LE PETIT PARISIEN

(Suite de la 3me page).

ah ! vous me renvoyez à Gauthier Gendry, vous, Navailles, qui vivez de moi : vous, Taranne, *gorgé de mes bienfaits* ; vous, Oriol, bouffon qui grâce à moi, passez pour un homme ; vous tous enfin, mes clients, mes créatures, mes esclaves, puisque vous vous êtes vendus, puisque je vous ai achetés !

Il dominait les plus hauts de toute la tête, et ses yeux lançaient des éclairs.

—Ce ne sont pas vos affaires? reprit-il d'une voix plus pénetrante ; vous m'engagez à parler pour moi-même ? Je vous jure Dieu, moi, mes vertueux amis, que c'est votre affaire, la plus grave et la plus grosse de vos affaires, votre unique affaire en ce moment. Je vous ai donné part au gâteau, vous y avez mordu avidement, tant pis pour vous si le gâteau était empoisonné ! votre bouchée ne sera pas moins amère que la mienne ! Ceci est de la haute morale ou je n'y connais rien, n'est-ce pas, baron de Batz, rigide philosophe ? Vous vous êtes cramponnés à moi, pourquoi ? Apparemment pour monter aussi haut que moi. Montez donc, par la mort Dieu ! montez ! Avez-vous le vertige ? Montez, montez encore, *montez encore, montez jusqu'à l'échafaud !*

Il y eut un frisson général. Tous les yeux étaient fixés sur le visage effrayant de Gonzague.

Oriol, dont les jambes tremblaient en se choquant, *répéta malgré lui* le dernier mot du prince :

—L'échafaud !!

Gonzague le foudroya par un regard d'indicible mépris.

—Toi, vilain, la corde, dit-il durement.

Puis se tournant vers Navailles, Choisy et les autres, qu'il salua ironiquement :

--Mais vous, messieurs, reprit-il, vous qui êtes gentilshommes...

Il n'acheva pas. Il s'arrêta un instant à les regarder. Puis, comme si son dédain eût débordé tout à coup :

=Gentilhomme, toi; Nocé, fils de bon soldat, courtier d'actions ! gentilhomme, Choisy! gentilhomme. Montaubert ! gentilhomme aussi, Navailles ! gentilhomme pareillement M. le baron de Batz !

—Sacrament ! grommela ce dernier.

—La paix, grotesque ! Mes gentilshommes, je vous défie de vous regarder, non pas sans rire comme les augures de Rome antique, mais sans rougir jusqu'au blanc des yeux ! Gentilshommes, vous ? vous ? Non, financiers, habiles, plus prompts à la plume qu'à l'épée. Ce soir...

Son visage changea. Il marcha sur eux lentement. Il n'y en eut pas un qui ne fit un pas en arrière.

- Ce soir, prononça-t-il en baissant la voix, la nuit n'est pas encore assez sombre pour cacher vos pâleurs. Regardez-vous les uns les autres, frémissants, inquiets, pris comme dans un piège entre ma victoire et ma défaite ; qui vous écrase...

Il était arrivé en face de la porte conduisant au vestibule où étaient les gardes du régent. Il toucha le bouton à tour.

—J'ai dit ! prononça-t-il froidement ; le repentir expie tout, et vous me semblez pris de bonnes pensées ; vous pouvez vous faire martyrs en passant le seuil de cette porte. Voulez-vous que je l'ouvre ?

Le silence seul répondit à cette question.

–Que faut-il faire, monseigneur ? demanda Montaubert le premier.

Gonzague les toisa les uns après les autres.

—Vous aussi, *mon cousin* de Navailles ? murmura Gonzague. Que monseigneur ordonne, répliqua celui-ci, la tête et les yeux baissés.

Gonzague lui tendit la main, et s'adressant à tous d'un ton de père qui gourmande à regret ses enfants :

—Fous que vous êtes, dit-il, vous êtes au port et vous alliez sombrer faute d'un dernier coup d'aviron ! Ecoutez-moi et repentez-vous. Quel que soit le sort de la bataille, je vous ai sauvegardés d'avance : demain, vous vous serez les premiers à Paris, ou chargés d'or et pleins d'espérance sur la route d'Espagne ! Le roi Philippe nous attend, et qui sait si Albéroni n'abaissera pas les *Pyrénées* dans un tout autre sens que ne l'entendait Louis XIV ? A l'heure où je vous parle, interrompit-il en consultant sa montre, Lagardère quitte la prison du châtelet pour se diriger vers la Bastille, ou doit s'accomplir le dernier acte du drame ; mais il n'ira pas tout droit, la sentence porte qu'il fera amende honorable au tombeau de Nevers. Nous avons contre nous une ligue composée de deux femmes et d'un prêtre ; vos épées ne peuvent rien contre cela : non. Une troisième femme, dona Cruz, flotte entre deux, je le crois du moins. Elle veut bien être grande dame, mais elle ne veut pas qu'il arrive malheur à son amie. Pauvre instrument, qui sera brisé ! Les deux femmes sont madame la princesse de Gonzague et sa prétendue fille Aurore. Il me fallait cette Aurore : aussi ai-je laissé aller le complot qui nous la livre. Voici le complot. La mère, la fille et le prêtre attendent Lagardère à l'église Saint-Magloire : la fille a repris le costume des épousées. J'ai deviné, vous l'eussiez fait à ma place, qu'il s'agit de quelque comédie pour surprendre la clémence du régent, un mariage " in extremis," puis la vierge-veuve venant se jeter aux pieds de Son Altesse Royale. Il ne faut pas que cela soit. Première moitié de votre tâche.

- Cela est facile, dit Montaubert : il suffit d'empêcher la comédie de se jouer.

—Vous serez là, et vous défendrez la porte de l'église ; seconde moitié de la besogne. Supposons que la chance tourne, et que nous soyons obligés de fuir, j'ai de l'or, assez pour vous tous ; à cet égard, je vous engage ma parole, j'ai l'ordre du roi qui nous ouvrira toutes les barrières.

Il déplia le brevet et montra la signature de Voyer-d'Argenson.

- Mais il me faut davantage, continua-t-il : il faut que nous emportions avec nous notre rançon vivante, notre otage.

Aurore de Nevers ? firent plusieurs voix.

- Entre elle et vous, il n'y aura qu' une porte d'église !

—Mais derrière cette porte, dit Montaubert, si la chance a tourné, Lagardère, sans doute ?

= Et moi devant Lagardère ! prononça solennellement Gonzague.

Il toucha son épée d'un geste violent.

--L'heure est venue d'en appeler à ceci ! reprit-il ; ma lame vaut la sienne, messieurs. Elle a été trempée dans le sang de Nevers !

Peyrolles détourna la tête. Cet aveu fait à haute voix lui prouvait trop que son maitre brûlait ses vaisseaux. On entendit un grand bruit du côté du vestibule, et les huissiers crièrent :

—Le régent ! le régent !

Gonzague ouvrit la porte de la bibliothèque.

—Messieurs, dit-il en serrant les mains de ceux qui l'entouraient, du sang-froid ; dans une demi-heure tout sera fini. Si les choses vont bien, vous n'avez qu'à empêcher l'escorte de franchir les degrés de l'église. Appelez-en à la foule au besoin, et criez : " Sacrilège ! " C'est un de ces mots qui ne manquent jamais leur effet. Si les choses vont mal, faites bien attention à ceci : Du cimetière où vous allez m'attendre, on aperçoit les croisées de ma grand'salle. Ayez toujours l'œil sur ces croisées. Quand vous aurez vu un de ces flambeaux se lever et s'abaisser trois fois, forcez les portes, attaquez ! une minute après le signal donné, je serai au milieu de vous. Est-ce bien convenu ?

=C'est bien convenu, répondit-on.

--Suivez donc Peyrolles, qui sait le chemin, messieurs, et gagnez le cimetière par les jardins de l'hôtel.

Ils sortirent. Gonzague, resté seul, s'essuya le front.

—Homme ou diable, grommela-t-il, ce Lagardère y passera !

Il traversait sa chambre pour gagner le vestibule.

-Belle partie pour ce petit aventurier ! Allons tirer cette loterie !

Derrière la porte fermée de l'église Saint-Magloire, madame la princesse de Gonzague soutenait sa fille habillée de blanc, portant le voile d'épousée et la couronne de fleurs d'oranger. Le prêtre avait ses habits sacerdotaux. Dona Cruz, agenouillée, priait. Dans l'ombre, on voyait trois hommes armés. Huit heures sonnèrent à l'horloge de l'église, et l'on entendit de loin le glas de la Sainte-Chapelle qui annonçait le départ du condamné.

La princesse senti son cœur se briser. Elle regarda Aurore, plus blanche qu'une statue de marbre. Aurore avait un sourire aux lèvres.

—Voici l'heure, ma mère, dit-elle.

La princesse la baisa au front.

—Il faut nous quitter, murmura-t-elle, je le sais, mais il me semblait que tu étais en sureté tant que ta main restait dans la mienne,

—Madame, dit dona Cruz, nous veillerons sur elle. M. le marquis de Chaverny a promis de mourir en la défendant !

—As pas pur ! murmura l'un des trois hommes, la péraïré elle ne fait même pas mention de nous, mon bon !

La princesse au lieu de gagner la porte tout droit, vint jusqu'au groupe formé par Chaverny, Cocardasse et Passepoil.

—Sandiou ! dit le Gascon sans la laisser parler, voici un petit gentilhomme qui est un diable quand il veut ; il combattra sous les yeux de sa belle. Nous autres, c'ta couquinassé de Passepoil et moi, nous nous ferons tuer pour Lagardère. C'est entendu, capédédiou ! allez à vos affaires !

IX

LE MORT PARLE.

La grande salle de l'hôtel de Gonzague resplendissait de lumière. On entendait dans la cour les chevaux des hussards de Savoie ; le vestibule était plein de gardes-françaises ; le marquis de Bonnivet avait la garde des portes. On voyait que le régent avait voulu donner à cette solennité de famille tout l'éclat, toute la gravite possible. Les sièges alignés sur l'estrade étaient occupés comme l'avant-veille, les mêmes dignitaires, les mêmes magistrats, les mêmes grands seigneurs. Seulement, derrière le fauteuil de M. de Lamoignon, le régent s'asseyait sur sur une sorte de trône. Le Blanc, Voyer-d'Argenson, et le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, étaient autour de lui.

La position des parties avait changé. Quand madame la princesse fit son entrée, on la plaça auprès du cardinal de Bissy, qui siégeait maintenant à droite de la présidence. Au contraire, M. de Gonzague s'assit devant une table éclairée par deux flambeaux, à l'endroit même où se trouvait deux jours auparavant le fauteuil de sa femme. Placé ainsi, Gonzague se trouvait adossé à la draperie masquant la porte dérobée par où le bossu était entré lors de la première séance, et juste en face de l'une des fenêtres qui regardaient le cimetière Saint-Magloire. La porte dérobée, sont les ordonnateurs de la cérémonie ignoraient l'existence, n'avait point de gardes.

Il va sans dire que les aménagements commerciaux, dont l'injure deshonorait naguère cette vaste et noble enceinte, avaient complètement disparu. Grâce aux draperies et tentures, on n'en découvrait la trace nulle part.

M. le prince de Gonzague, entré avant sa femme, salua respectueusement la présidence et l'assemblée. On remarqua que Son Altesse Royale lui répondit par un signe de tête tout familier.

Ce fut le comte de Toulouse, fils de Louis XIV, qui alla prendre madame la princesse à la porte ; ceci sur l'ordre du régent. Le régent lui-même fit trois ou quatre pas à sa rencontre, et lui baisa la main.

--Votre Altesse Royale, dit la princesse, n'a pas daigné me recevoir aujourd'hui.

(A continuer)

INDICATEUR

Ville d'Edmonton

MAIRE : Chas. May.
CONSEILLERS : J. R. Boyle, R. Manson, T. Bellamy, J. H. Picard, Latta, W. A. Griesbach, R. Mays, Smith.
COMMISSAIRES DE LA CITÉ : Geo. Kinnaird, H. Hargreaves, Chas May.
SECRETAIRE-TRÉSORIER : Geo. Kinnaird
CHEF DE POLICE : Sergent Evans
CHEF DU DÉPARTEMENT DU FEU : M. Davidson.
CHEF DU BUREAU MÉDICAL : Dr Braithwaite
MAITRE DE POSTE : Alex. Taylor
REGISTRAIRE DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS : St George Jellett
MAGISTRATS : J. S. Cowan, Dr C. H. Stuart Wade
SOUS-PERCEPTEUR DU REVENUE DE L'INTÉRIEUR : Frank Osborne

District

MEMBRE DU SÉNAT ; Hon. Dr P. Roy.
DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA L'Hon. Frank Oliver
DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉ LÉGISLATIVE L'Hon, C. W. Cross
COUR SUPRÊME D'ALBERTA, JUGE EN CHEF ; L'Hon. Arthur Sifton
JUGE RÉSIDENT, , L'Hon. Juge Scott
SOUS-GREFFIER, Alex. Taylor
SOUS-SHÉRIF, W. S. Robertson
SOUS-AGENT DES TERRES DU DOMINION : A. Harrison
RÉGISTRATEUR : George Roy
CORONER : Dr Braithwaite
OBSERVATEUR MÉTÉOROLOGIQUE : H. Young

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

LIEUTENANT-Gouverneur : Hon. M Bulyea
PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF : L'Hon. A. C. Rutherford
PROCUREUR-GÉNÉRAL ; L'Hon. C. W. Cross
SECRÉTAIRE PROVINCIAL ; L'Hon. W. Th. Finlay
TRESORIER PROVINCIAL : L'Hon. A C. Rutherford
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'Hon. W. H. Cushing
MINISTRE DE L'AGRICULTURE : L'Hon W. Th. Finlay
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE L'Hon. A.C. Rutherford
SOUS-MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : John Stocks
SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE : George Harcourt
ASSISTANT-PROCUREUR-GÉNÉRAL : Woods
SOUS-TRESORIER PROVINCIAL (par interim) : J- T. Mutrie
SOUS-SECRÉTAIRE PROVINCIAL (par interim) : Geo. Harcourt
SOUS-MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ; D. S. MacKenzie
SOUS-SECRÉTAIRE PROVINCIAL : H. W. Hunsfield Riley
AUDITEUR PROVINCIAL ; E. W. Burley
REGISTRAIRE DES MARQUES DE ; COMMERCE : J. R. C. Honeyman

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

ORATEUR : C. W. Fisher

COLLÈGES ELECTORAUX	DÉPUTÉS
Athabaska	F. Bredin
Banff	C. W. Fisher
Calgary	W. H. Cushing
Cardston	J. W. Woolf
Edmonton	C. W. Cross
Sturgeon	J. R. Boyle
Gleichen	Ch. Stewart
High Rive	
Innisfail	J. A. Simpson
Lacombe	W. H. Puffer
Leduc	R. T. Telford
Lethbridge	Dr De Veber
Macleod	McKenzie
Medecine Hat	W. T. Finlay
Peace River ;	J. Brick.
Pincher Creek	J. T. Marcellus
Ponoka	J. R. McLeod
Red Deer	J. T. Moore
Rosebud	C. D. Hiebert
Stony Plain	J. A. McPherson
Strathcona	A. C. Rutherford
St Albert	H. W. McKenny
Vermillon	McCauley
Victoria	F. A. Walker
Wetaskiwin	A. S. Rosenroll

Chronique Locale.

Depuis la semaine dernière que le soleil chauffe : on ne sort plus sans être salué de l'éternel : "Fait chaud, hein ?"

Le Bulletin des récoltes No. 2, est maintenant prêt pour la distribution gratuite à ceux qui s'adresseront au député-ministre de l'Agriculture, Edmonton.

De toutes parts nous viennent les nouvelles de la belle apparence pes récoltes. Encore trois semaines de beau temps et nos cultivateurs faucheront la plus magnifique récolte que l'Ouest ait encore vu.

On a commencé samedi dernier la construction du hangar à fret du C. P. R. sur la Dixième rue. Cette nouvelle construction mesurera 100x40 pieds.

Par toute la ville la construction va bon train. Le nombre de bâtisses en construction augmente toujours Il serait difficile de trouver une seule rue où il n'y a pas trois ou quatre maisons qui se construisent.

On demande des repasseurs au Edmonton Pantorium.

MM. Mitchell & Shapcott, les encanteurs bien connus, ont reçu instruction de MM. Larue & Picard de vendre par encan public leur immense stock de marchandises sèches et d'épiceries. La vente, absolument sans réserve, durera jusqu'à ce que tout soit écoulé. Voilà une chance dont on devrait profiter.

A une assemblée du Conseil-de-Ville mardi soir, un comité a été nommé pour choisir une certaine étendue de terrain que la ville achèterait et redrait ensuite pour l'établissement de manufactures. Ceci en vue d'aider les industriels qui viendront s'établir à Edmonton.

Une équipe composée d'une vingtaine d'hommes et autant de chevaux est occupée à paver la Sixième rue avec du gravois.

Les funérailles de M. L. E. Authier ont eu lieu lundi dernier, à l'église St-Joachim. N. Luc Authier était un des plus anciens citoyens d'Edmonton et possédait beaucoup de propriétés de grande valeur dans la ville.

Aux funérailles MM. Gariépy, Picard, Tessier, Duplessis, Morel et Hétu portaient les coins du poêle.

M. J. L. Lessard est parti mardi pour un séjour de quelques mois en province de Québec.

Madame Wilfrid Gariépy et Mlle Maria Gariépy sont revenues, samedi dernier, de leur voyage dans l'Est.

Madame E. G. Richardson, accompagnée de sa fille, Mlle Edith, est une nouvelle arrivée parmi nous.

Mlles Beck, filles de M. N. D. Beck, avocat, sont de retour à Edmonton, après avoir passé l'année dans un couvent de l'Est.

M. A. P. Godin, comptable de la maison Colin Johnston, d'Athabasca Landing, est Edmonton depuis quelque temps.

M. Arthur Gagnon, un nouvel arrivé à Edmonton, venant de Québec, est entré au service de la maison Gariépy & Lessard. M. Gagnon est un homme d'expérience, ayant été à l'emploi de plusieurs maisons importantes à Québec et à Montréal. Il est le frère de M. A. Gagnon, de l'hôtel Richelieu.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la firme C. H. Gibson & Co., qui paraît en septième page.

M. Louis Boissonneault, d'Athabasca Landing, est à Edmonton.

L'Hon. Sénateur Roy, directeur-gérant de la compagnie du COURRIER DE L'OUEST, est arrivé d'Ottawa mercredi soir avec l'Hon. C. W. Cross, procureur-général de la province.

Il y aura trois joutes de base ball, samedi et lundi, sur les terrains de jeux de la deuxième rue, entre les clubs Calgary et Edmonton.

Brosseau,

Un joli mariage a eu lieu ici, le 9 courant, alors que notre ami M. A. Coutu conduisait à l'autel Mlle E. Théroux, fille de M. B. Théroux. La cérémonie eu lieu à Sacré-Cœur où le Rév. Père Butler bénit cette union.

Un grand nombre de parents et d'amis s'étaient réunis ici, à l'occasion de ce mariage ; nous n'en nommerons que quelques-uns : M. et Mme Théroux, de Wetaskiwin ; M. et Mme Emery, MM. Lambert, J. Venne, N. Despins, Delisle, Girard, Flamand, Fournel, Chs et Jos Bergeron Lecullerier, Mlle Eugénie Lachapelle, Beaumont : Mmes Monkman, M. Duquette, Vermillion : Mlle Lambert, M. et Mme Lafond, Frank Brosseau, M. et Mme Lambert, Wetaskiwin. M. et Mme A. Grey, Mlle Despins, Ed. et John Brosseau, Jos Reid, Raoul et Adrien Paradis, J. et Pierre Ouellette, Pierre Bernier, M. et Mme Robinson, M. et Madame Julien, Jean et Martin Lavallée, M. Hupé, Odilon Gagné, F. Fouquette, H. Houle, H. Carrier, C. B. Lafond, Jos et Aimé Lafond, Ernest Cloutier, Ant. et H. Brault et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Après le mariage à l'église du Sacré-Cœur, l'on se rendit chez le père du marié où un somptueux dîner fut servi sous le bocage. On avait érigé une plateforme sous les arbres et après le diner commença la sauterie qui dura l'après-midi.

Le souper eut lieu chez M. B. Théroux, de l'autre côté de la rivière. Va sans dire que là aussi la gaieté fut générale. Au-delà de deux cents convives assistaient au souper et la sauterie qui eut lieu après pour se continuer jusqu'au matin.

En somme, cette noce, qui laissera des souvenirs à Brosseau, a été la plus belle que l'on ait vu depuis longtemps.

LE COURRIER DE L'OUEST se joint à tous pour souhaiter bonheur et prospérità aux nouveaux époux.

Plusieurs riches cadeaux ont été présentés aux nouveaux mariés.

Il vient énormément d'étrangers à Brosseau, pour voir le terrain. Malheureusement à peu près tout est pris autour et ces nouveaux colons sont obligés de s'éloigner quelque peu. La plupart se dirigent vers le nord-ouest de St. Paul-des-Métis où il y a encore beaucoup de beaux homesteads à prendre.

M. Etienne Fouquette, à son retour ici d'un voyage de quelques jours à Edmonton, a eu la douleur de trouver toutes ses bâtisses brûlées, excepté la maison. Ses pertes s'élèvent à peu $1,000.

M. E. Brosseau, marchand, est revenu d'Edmonton avec tout un convoi de marchandises nouvelles.

Ed. Brosseau, jr., a été chargé de faire le recensement par ici. Quoique ce soit là une tâche longue et difficile notre ami achève déjà sa besogne.

Les récoltes ont toujours belle apparence. Si ça continue nous aurons la meilleure récolte qui se soit encore vue. La saison est des plus belles ; nous avons des journées très chaudes suivies de nuits fraiches qui donnent une rosée abondante.

Rivière qui Barre.

Nous avons eu, mercredi dernier, le pic-nic des fermiers qui a eu lieu sur le terrain de l'école. Il y avait ici grand nombre d'étrangers venus de tous les côtés : Morinville, Pembina, Indépendence, St-Albert, Edmonton, etc.

L'après-midi s'est passée très agréablement. Il y eu joute de base-ball et de foot-ball, courses, sauts, etc., Dans la soirée, au delà de cinq cents personnes assistèrent au bal, dans la grande salle Flynn. Là, comme dans l'après-midi, on s'est beaucoup amusé et c'est avec regret que les danseurs se dispersèrent au petit jour.

Durant l'absence de notre curé, le Révérend Père O'Khyssen, qui est en Hollande, la paroisse est desservée par les Révérends Pères de St-Albert qui viennent chaque dimanche.

M. le docteur Ferguson, de retour ici, a loué la maison de M. McNamara, qu'il fera sa résidence.

NAISSANCE.— L'épouse de M. Mac Donald, un fils.

Une belle Journée.

La fête Nationale française du 14 juillet a réuni cette année de nombreux français d'Edmonton et des environs dans la superbe ferme de M. Derval, à Lamoureux.

Dès le matin à 8 hrs, de nombreuses voitures emmenaient de joyeux groupes de nos Canadiens-Français et Français qui répondaient à la gracieuse invitation de Mde et M. Derval dont l'aimable hospitalité a souvent été appréciée de tous. Des jeux de toutes sortes avaient été organisés ; trois ballons à air chaud ont été lancés. Un diner succulent arrosé de bons vins de France, a retenu de longues heures les convives autour de la table. Une fois de plus, Mad. Derval a révélé son talent dans l'art culinaire. Tard dans la nuit un superbe feu d'artifice a été tiré à la joie des enfants et des grandes personnes.

La fête s'est terminée par une sauterie et les invités ne se sont séparés qu'au point du jour. Belle journée, Au revoir. A l'année prochaine.

25,000 Hommes.

C'est ce qu'il faudaa pour les récoltes.

Un rapport du député-ministre de l'agriculture de Manitoba dit qu'il faudra 25,000 hommes cette année pour aider aux récoltes. Les récoltes commenceront vers le 10 du mois d'Août. Comme ne peut espérer peu d'hommes d'Ontario, attendu qu'il en manque là aussi pour les mêmes fins, on se demande où l'Ouest trouvera du monde. Parmi les cultivateurs de Manitoba surtout on est très inquiet à ce sujet.

Le Roi ne viendra pas.

Ottawa, 17 juillet—Le gouverneur-général a reçu aujourd'hui un cablegramme de Lord Elgin, disant qu'à cause de ses occupations nombreuses Sa Majesté le Roi Edouard VII ne pouvait accepter la bienveillante invitation de visiter le Canada.

Petites Annonces

ACCORDEUR DE PIANOS. M. G C. Jones, de la maison Astley-Jones Piano & Organ Co., accorde les pianos de nos musiciens depuis sept ou huit ans. Avez-vous besoin de faire accorder le vôtre ?

Bucherons demandés — Plusieurs bons bucherons demandés pour une équipe d'arpenteurs. Bons gages. S'adresser à A. Michaud — Arpenteur Fédéral. Au dessus du magasin J. B. Mercer.

ON DEMANDE une servante 'adresser à Mme H. O. Belanger, coin de l'Avenue Victoria et de la Cinquième rue.

Le C. N. R. à Prince-Albert.

La compagnie du C. N. Ry a à peu près fini les négociations pour l'achat du chemin de fer connu sous le nom de l'embranchement de Prince-Albert du C. P. R.

Le bail du C. P. R. expire cette année des deux grandes compagnies, le C. N. R. et le Great Northern Ry, ont fait des efforts pour s'assurer le droit de passage sur le chemin en question. Le chemin est actuellement en très mauvais état et nécessitera de grandes réparations.

Gustave George

Monsieur Gustave George est prié de faire parvenir son adresse au Consulat Général de France à Montréal.

Quatre-vingt-six chars chargés de matériaux de construction sont partis de Montréal, samedi soir, pour l'Ouest où ils serviront à la construction du Transcontinental.

Marché d'Edmonton

FOIN,	$8. à $15.
MIL,	$15. à $18.
AVOINE	25 à 27cts.
PAILLE	$4. la ton.
PATATES	30 à 35cts.
OEUFS	17 à 20cts.
BEURRE	13 à 15cts.
BOEUF	3 à 3½cts.
PORC	6½cts.
VEAU	7 à 12cts.

Faites abonner vos amis au COURRIER DE L'OUEST